

En exercice : 28

Présents : 18 + 3 pouvoirs

Date de la convocation : 15 février 2024

L'An deux mil vingt quatre, le vingt-deux février, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ M. H. LHERMITTE Mme F.HUGUENIN Mme C. GASTÉ
M. G. CRESPIN Mme M. DENIS M. P. SICOT M. J.C. ROUAULT
M. R. SURCOUF M. H. DEPOUEZ Mme K. BOISNARD Mme N. LEFEBVRE-BERTIN
M. K. BETTAL Mme B. MILLET M. P. THEBAULT M. M. KERVOAS
M. R.F. HOUSSIN

SUPPLEANT : M. C. BABOU

POUVOIRS : de M. T. RENOUX à M. P. SICOT de Mme M. ASPLIN à M. P. THEBAULT
de Mme M. JEZEQUEL à M. M. KERVOAS

EXCUSES : TITULAIRES : M. T. RENOUX Mme N. BRIAND M. P.M. NANA M. P. ROUAULT
Mme C. MASSART Mme I. SIMONESSA Mme M. ASPLIN Mme M. JEZEQUEL
Mme G. HUTEAU M. D. SCHLAGDENHAUFFEN Mme M. LECROSNIER

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024.

Conformément à la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances », présente aux membres du Comité Syndical, le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

I. Le contexte général local

Depuis sa création en 1999, le Syrenor, syndicat intercommunal à vocation multiple et à géométrie variable, regroupe les 8 communes du secteur Nord-Ouest de la Métropole de Rennes « Rennes Métropole » (La Chapelle des Fougeretz, Clayes, Gévezé, Montgermont, Pacé, Parthenay de Bretagne, Saint Gilles et Vezein le Coquet).

L'objectif du Syrenor est de proposer des services mutualisés aux habitants, de favoriser les échanges et le partage de connaissances entre communes.

Au 1^{er} janvier 2024, le Syrenor a une population de 41 385 habitants (*population municipale légale en vigueur / Source INSEE*).

Les orientations budgétaires

Les élus du Syrenor souhaitent :

- par convention avec Espace Emploi accompagner les demandeurs d'emploi ainsi que les salariés en recherche d'informations en lien avec le réseau d'entreprises locales et en partenariat avec le service public (Pôle Emploi, Mission Locale),

Le contexte économique national invite les collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes

II. Le budget « Administration Générale »

21. La section de fonctionnement

➤ Evolution des recettes de fonctionnement

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grandes masses

Chapitres	Description	C.A.2020	C.A.2021	C.A. 2022	B.P. 2023	C.A. 2023
013	Atténuations des charges	399,39	688.27	8 282.79	1600.54	270.90
70	Produits des services	91 429,17	105 321,30	126 447.28	147 256.79	142 133.29
74	Dotations, subventions et participations	146 293,00	150 881,00	158 987.00	162 187	162 087
75	Autres produits de gestion courante	1,45	1,01	1.28	3	1.95
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté					
	Total	238 123,01	256 891,58	293 718.35	313 821	304 493.14

(En Concordance avec le Trésor Public)

Le chapitre 70

Le budget « Administration Générale » mandate toute l'année les frais de maintenance (copieur, standard, alarme...) ; les frais d'affranchissement ainsi que les salaires chargés des quatre agents travaillant sur toutes les compétences de la collectivité. En fin d'année, les budgets annexes, selon des tableaux de répartition, remboursent le budget principal.

Le chapitre 74 :

Il comptabilise les participations financières des communes (162 087 €).

➤ **Evolution des dépenses de fonctionnement**

Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement par

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
 Reçu en préfecture le 04/03/2024
 Publié le 04/03/2024
 ID : 035-243500766-20240222-01_2024-BF_70

Chapitres	Description	C.A.2020	C.A.2021	C.A. 2022	B.P. 2023	C.A. 2023
011	Charges à caractère général	24 183,20	21 678,68	146 965,49	158 702	157 401,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	107 212,97	122 625,35	109 449,91	111 473	111 321,33
65	Autres charges de gestion courante	103 636,75	108 274,30	896,46	1 413,18	1 484,58
66	Charges financières	1 562,44	1 964,70	12 650,20	7 403	7 403
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
Total		237 491,82	255 956,21	295 330,51	313 821	309 739,79

(En Concordance avec le Trésor Public)

Détail du chapitre 011 : Charges à caractère général

En 2023, les charges à caractère général représentent 25 580,70 €, l'objectif est de les maintenir au niveau du prévisionnel 2023 pour 2024.

C/ 611 : Contrats de prestations de services

- Inscription obligatoire à cet article la prestation relative à la télétransmission des actes (délibérations, budget, arrêtés...) via la plateforme Mégalis à la préfecture : coût annuel estimé à 160 € T.T.C.

C/ 6156 : Contrats de maintenance

- Société Berger Levrault : logiciels de comptabilité et Ressources Humaines, connecteur interface entre ce logiciel et la plateforme Chorus Portail Pro.
- Maintenance copieur, machine à affranchir,
- Maintenance standard téléphonique et alarme.
- Actualisation du contrat de maintenance du prestataire pour le parc des ordinateurs.

Détail du chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

Les charges du personnel représentent en 2023 : 157 401.88 €.

Il faut prendre en considération :

- Augmentation de l'Indice Majoré de 5 points pour toute l'année 2024
- 2 avancements d'échelon
- Le remboursement des frais kilométriques aux agents depuis le 1^{er} mars 2022.
- La mise en place de la C.S.T. a contribué à réorganiser les postes suivants à compter du 01.01.2024 :
 - > le poste de coordinatrice du réseau Lecture Publique (12h30 / 35h) à temps non complet
 - > le poste le poste de responsable des Ressources Humaines et assistant de prévention (15h30 / 35h dont 5h /35h en assistant de prévention)
- le poste d'information et communication (17h30 / 35 h)
- L'actualisation du RIFSEEP

Evolution des effectifs

Personnel	12-2020		12-2021		12-2022		12.2023	
	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.
Titulaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Non titulaire	1	1	2	2	2	2	2	2
Total	2	2	3	3	3	3	3	3

Détail du chapitre 65 :

Ce chapitre comprend les indemnités des élus et la participation financière au P.A.E (90 294.75 €) soit 2,25 € par habitant) en 2023. Il est proposé pour 2024 de stabiliser cette participation à 2,25 € par habitant soit un montant total de 91 289.25 € (accroissement de la population de : 442 habitants soit une augmentation de 994,50 €).

22. La section d'investissement

Le budget de la compétence « Administration Générale » n'a pas d'emprunt.

Le Syrenor autofinance la section d'investissement par les recettes de la section d'investissement

(le F.C.T.V.A, les opérations d'ordre de transfert entre sections c'est-à-dire les amortissements et l'excédent cumulé de cette section).

Les orientations d'investissement sont :

- validées par leurs inscriptions au Budget Primitif 2024 et par le vote dudit budget.
 - Le passage de l'ADSL à la fibre
 - Système intrusion en remplacement d'une alarme obsolète et d'une fin de contrat de maintenance non renouvelable
- proposées et étudiées à la Commission « Information et Communication » et / ou au Bureau Syndical.

Les membres du Comité Syndical, à **l'unanimité :**

- actent qu'un débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 concernant le budget « Administration Générale » a eu lieu en cette séance du 22.02.2024

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2024,

Sa Publication2024,

Le Président

Registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Président

